

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

*DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL*

Séance du mercredi 12 avril 2023 – 19H00

L'an deux mille vingt trois et le douze avril à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 20

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, VINCIGUERRA Eugène, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, MILANI Paul, PASQUINI Joseph.

POUVOIRS : 4

MATTEI Thomas a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste, GARULLI Alicia a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à OLIVA José

ABSENTS : 5

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, SANTINI Gilda, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, CASIMIRI Frédéric

Madame Alexandra SAMPIERI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

Date de convocation :

3 avril 2023

Objet de la délibération :

**CONVENTION POUR LE
PASSAGE D'UN CHEMIN
PIETON PUBLIC EN
TERRAIN PRIVE CHEMIN
PIETON « MARE E MONTE »**

Le Maire



**CONVENTION POUR LE PASSAGE D'UN CHEMIN
PIETON PUBLIC EN TERRAIN PRIVE
CHEMIN « MARE E MONTE »**

Le projet de développement d'un maillage de cheminements doux à l'usage des piétons a pour but l'amélioration du cadre de vie de la population, la sécurité des marcheurs et l'accessibilité du territoire communal.

Pour rendre concret ce projet « Mare e Monte », la commune a étudié différents itinéraires avec les riverains.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'examiner la convention de passage d'un chemin piéton public en terrain privé entre la commune de Borgo et le propriétaire qui concède à la commune une servitude de passage sur les parcelles lui appartenant.

Le Conseil municipal,

Vu la convention référencée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés